

Direction de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de GUADELOUPE

Basse-Terre, le

Communauté d'agglomération Grand Sud  
Caraïbe (CAGSC)

États des lieux

## **1. État des lieux des linéaires de cours d'eau**

### **1.1. État des masses d'eau de surface**

Les masses d'eau de Guadeloupe et leur état sont définies dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de Guadeloupe 2016-2021 approuvé le 30 novembre 2015 et dans l'état des lieux réalisé dans le cadre de son élaboration.

La CAGSC est concernée par 19 masses d'eau « cours d'eau » dont l'état est indiqué dans le tableau ci-dessous :

<b>Code</b>	<b>Nom</b>	<b>État chimique</b>	<b>État écologique</b>
FRIR15	Grande rivière de Capesterre amont	bon	bon
FRIR16	Grande rivière de Capesterre aval	mauvais	moyen
FRIR17	Rivière du Pérou aval	mauvais	médiocre
FRIR18	Rivières du grand Carbet	bon	moyen
FRIR19	Rivière du bananier	mauvais	médiocre
FRIR20	Rivière du petit Carbet amont	bon	bon
FRIR21	Rivière du petit Carbet aval	mauvais	médiocre
FRIR22	Rivière grande anse aval	mauvais	médiocre
FRIR23	Rivière du galion	bon	médiocre
FRIR24	Rivière aux herbes	mauvais	médiocre
FRIR25	Rivière des pères	bon	médiocre
FRIR26	Rivière du Plessis	bon	moyen
FRIR27	Grande rivière de Vieux-Habitant amont	bon	moyen
FRIR28	Grande rivière de Vieux-Habitant aval	bon	médiocre

FRIR29	Rivière beaugendre aval	bon	moyen
FRIR30	Rivière Lostau	bon	bon
FRIR44	Rivière du Pérou amont	bon	bon
FRIR45	Rivière Grande anse amont	mauvais	bon
FRIR46	Rivière beaugendre amont	bon	bon

La CAGSC est concernée par 2 masses d'eau côtières dont l'état est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Code	Nom	État chimique	État écologique
FRIC01	Côte Ouest Basse-Terre	bon	bon
FRIC02	Pointe du fort-Sainte-Marie	moyen	bon

### 1.2. Domanialité des linéaires de cours d'eau

Conformément à l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2008 relatif à l'identification et à la gestion du domaine fluvial de l'État en Guadeloupe, tout ou partie de ravine et rivière figurant en trait plein sur les cartes à l'échelle du 1/25 000<sup>ème</sup> de l'Institut Géographique National (IGN) référencées 4602 GT et 4605 GT (IGN, © 2002) est considéré comme appartenant au domaine public de l'État .

Sont exclus tous les canaux ainsi que les ravines sèches ne recevant que des eaux pluviales de façon intermittente. Ceux-ci appartiennent invariablement au domaine privé de l'État ou à quiconque ayant acquis le droit foncier tel que précisé sur les relevés cadastraux.

### 1.3. Masses d'eau ayant fait l'objet d'une autorisation ou déclaration d'entretien

Le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau de Guadeloupe du Conseil régional autorisé par l'arrêté préfectoral du 23 mai 2011 prévoit des travaux sur le territoire de la CAGSC :

Nom	Communes
Ravine Désolée	Baillif
Rivière des pères	Baillif
Ravine blanche	Bouillante
Ravine bourrique	Bouillante
Ravine Sainte Marthe	Bouillante
Rivière Losteau	Bouillante
Ravine Blanche	Gourbeyre
Affluent Ravine Guadry	Gourbeyre
Ravine palmiste	Gourbeyre
Ravine rouge	Gourbeyre
Ravine rouge (garage)	Gourbeyre
Ravine du port	Trois-Rivières
Ravine du phare	Vieux-Fort
Ravine géry cotonnier	Vieux-Habitants

Grande rivière de Vieux-Habitants	Vieux-Habitants
-----------------------------------	-----------------

Le programme d'entretien 2016-2021 des cours d'eau domaniaux de Guadeloupe du Conseil régional, autorisé par l'arrêté préfectoral du 2 août 2017, prévoit également des travaux sur le territoire de la CAGSC :

<b>Nom</b>	<b>Communes</b>
Ravine Désolée	Baillif
Rivière des pères	Baillif
Rivière du Baillif	Baillif
Ravine Bourrique	Bouillante
Ravine Sainte Marthe	Bouillante
Rivière Losteau	Bouillante
Ravine Blanche	Gourbeyre
Rivière Sens	Gourbeyre
Ravine rouge	Gourbeyre
Rivière Sainte-Marie	Capesterre-Belle-Eau
Ravine Pont	Capesterre-Belle-Eau
Rivière de Saint-Sauveur	Capesterre-Belle-Eau
Ravine Jean-Pierre	Capesterre-Belle-Eau

## 2.État des lieux des ouvrages

Les principaux ouvrages hydrauliques recensés à ce jour sur le territoire de la CAGSC sont listés dans le tableau ci-dessous (liste non exhaustive) :

Commune	Type	Dénomination / Localisation	MO connu ou présumé	Statut réglementaire
Baillif	Barrage	Rivière St Louis Baillif	SMRSL (Syndicat Mixte de la Rivière Saint-Louis) Campry	Non déclaré ou non autorisé.
Basse-Terre	Barrage	Rivière des Pères Basse-Terre		Non déclaré ou non autorisé.
Capesterre-Belle-Eau	Barrage	Dumanoir	Conseil départemental	Autorisé/déclaré au titre de la loi sur l'eau
Capesterre-Belle-Eau	Barrage	Bananier EDF Amont	SHEMA (Société Hydraulique d'Études et de Missions d'Assistance)	Déclaré au titre des ouvrages concédés loi du 16 octobre 1919
Capesterre-Belle-Eau	Barrage	Bananier EDF Aval	SHEMA	Déclaré au titre des ouvrages concédés loi du 16 octobre 1919
Capesterre-Belle-Eau	Barrage	Capesterre B E sur la rivière Pérou	Conseil départemental	Non déclaré ou non autorisé.
Capesterre-Belle-Eau	Barrage	Capesterre B E sur la Grande rivière à Goyave	SIAEAG	Non déclaré ou non autorisé.
Capesterre-Belle-Eau	Barrage	Rivière Pérou CBE		Non déclaré ou non autorisé.
Gourbeyre	Barrage	Gourbeyre Rivière Grande Anse	LAQUITAINE Étienne (GEAM Gourbeyre)	Non déclaré ou non autorisé.
Saint-Claude	Barrage	ST CLAUDE Ravine Roche	CAGSC	Non déclaré ou non autorisé.
Vieux Habitants	Barrage	Rivière Beaugendre	CAGSC	Non déclaré ou non autorisé.

Cet inventaire pourra être complété par les études qui seront lancées dans le cadre de la MATB.